

La question scolaire

Quelques sujets de méditation

Au moment où, dans certains quartiers, on s'efforce de rejeter dans un complet oubli des faits pourtant trop récents pour qu'on en ait perdu la trace, où, dans d'autres, on s'emploie à créer dans les esprits une confusion déplorable, on ne trouvera pas mauvais que nous fixions à demeure, dans un cadre où on puisse facilement les conserver et les retrouver au besoin, quelques données propres à fournir d'utiles sujets de méditation. Ces données, nous les trouvons rassemblées dans un travail consciencieusement fait, portant l'empreinte d'un grand amour de la vérité servi par de hautes lumières et une autorité incontestable. On y met d'abord en regard les diverses doctrines en matière d'éducation : catholique, maçonnique et libérale, et on y rappelle ensuite certains faits tenant à l'histoire du conflit scolaire et dont le souvenir mérite de rester.

I

DOCTRINE CATHOLIQUE SUR L'ÉDUCATION ET L'INSTRUCTION DES ENFANTS.

Voici comment Sa Sainteté le Pape Léon XIII expose la doctrine catholique sur l'éducation et l'instruction des enfants, dans l'Encyclique *Nobilissima Gallorum gens* adressée aux Evêques de France, le 8 février 1884 :

“ En ce qui touche d'abord la famille, il est de la dernière importance que dès le berceau, l'enfant reçoive une solide instruction religieuse, et que les enseignements divers qui doivent le préparer à la vie ne soient pas séparés de celui de la religion. “ Disjoindre ces enseignements, c'est vouloir que l'enfance soit neutre à l'égard des devoirs envers Dieu, système d'éducation faux en soi, et surtout funeste quand il s'agit d'enfants en bas âge, car il ouvre la voie à l'athéisme, et la ferme à la religion. “ Il faut donc que les parents chrétiens veillent avec le soin le plus extrême à ce que leurs enfants, dès qu'ils sont à même de

“ comprendre, reçoivent l'instruction religieuse, et à ce que rien
 “ dans les écoles ne puisse porter atteinte à leur foi et à leurs
 “ mœurs. La loi divine et la loi naturelle enjoignent aux parents
 “ cette vigilance, et ils ne sauraient pour aucun motif être affran-
 “ chis de ce devoir.

“ L'Eglise qui, en vertu de l'autorité qu'Elle tient de Dieu,
 “ son fondateur, doit appeler aux bienfaits de la civilisation chré-
 “ tienne toutes les nations, et qui, par suite, doit attentivement
 “ surveiller l'instruction et l'éducation des enfants qui sont pla-
 “ cés par le baptême sous sa puissance, a toujours formellement
 “ condamné les écoles appelées *mixtes* ou *neutres* : elle a maintes
 “ et maintes fois averti les parents d'avoir à demeurer, sur ce
 “ point essentiel, toujours vigilants. En obéissant en cela à
 “ l'Eglise, on obéit en même temps à l'utilité sociale, on pourvoit
 “ excellemment à l'intérêt commun. En effet, ceux qui n'ont pas
 “ reçu dans le premier âge l'influence de la religion grandissent
 “ sans avoir aucune notion des plus hautes vérités qui peuvent
 “ seules entretenir dans l'homme l'amour de la vertu et réprimer
 “ les passions mauvaises : telles sont les notions d'un Dieu Créa-
 “ teur, d'un Dieu juge et vengeur, des récompenses et des peines
 “ de l'autre vie etc., etc. Sans cet enseignement, toute culture des
 “ intelligences sera malsaine. Des jeunes gens affranchis de la
 “ crainte ne pourront supporter aucune des règles d'où dépend
 “ l'honnêteté de la vie ; ne sachant rien refuser à leurs passions,
 “ ils seront entraînés à jeter le trouble dans l'Etat, etc.”

Ces principes si lumineux, si conformes à la droite raison, sont également admis par tous les véritables et sincères protestants qui tiennent, comme les catholiques, à donner à leurs enfants une instruction et une éducation conformes à leurs convictions religieuses. Voilà pourquoi aussi le principe des *écoles séparées*, selon les différentes croyances religieuses, a été accepté et mis constamment en pratique, depuis l'origine de la colonie du Manitoba, en 1818, jusqu'en 1890. Catholiques, anglicans, presbytériens avaient chacun leurs écoles, entièrement sous leur contrôle, et recevaient au *pro rata* de leur nombre, leur part de l'octroi fait par le gouvernement de la colonie, pour le soutien de leurs écoles. Tout le monde en était content, et l'on n'avait pas même l'idée qu'il en pût être autrement. Aussi la paix et l'harmonie la plus parfaite ont-elles toujours régné, sous ce rapport, entre les colons de croyances religieuses différentes.

Voilà pourquoi les colons de l'Assiniboia, en entrant dans la Confédération canadienne, en 1870, sous le nom de Province du Manitoba, ont exigé, comme condition *sine qua non*, dans le pacte

fédéral, entre autres choses, le maintien de leurs écoles séparées, en faveur de la minorité catholique ou protestante, et la garantie que la législature provinciale n'aurait pas le droit de les abolir, par les lois qu'elle pourrait faire sur l'éducation et l'instruction des enfants dans la province. C'est sur ce principe que la première loi en cette matière a été basée dans la législature manito-baine en 1871, et que les écoles séparées, catholiques et protestantes, ont été maintenues à la satisfaction de tous les intéressés, sans qu'aucune plainte se soit produite, ni même un désir de changer ce système d'écoles séparées, jusqu'en 1890.

Ainsi donc le droit de la minorité catholique au rétablissement de ses écoles séparées repose, d'après l'enseignement du Souverain Pontife et le jugement du plus haut tribunal de l'Empire :

- 1o. Sur le droit naturel ;
- 2o. Sur le droit divin ;
- 3o. Sur le droit constitutionnel, tel qu'exprimé dans le pacte fédéral et sanctionné par l'autorité souveraine de la Reine.

II

DOCTRINE MAÇONNIQUE SUR L'ÉDUCATION ET L'INSTRUCTION DES ENFANTS.

Après avoir exposé sommairement la doctrine catholique sur l'éducation et l'instruction des enfants, telle que formulée par le Souverain Pontife, vicaire de Jésus-Christ, Léon XIII, dans son Encyclique *Nobilissima Gallorum gens*, il sera intéressant et même très-utile d'exposer la doctrine maçonnique du Souverain Pontife de la franc-maçonnerie universelle, Adriano Lemmi, vicaire de Satan, telle qu'il l'a formulée dans sa *voûte* ou encyclique adressée aux Vénérables des loges de la Haute-Italie, le 25 octobre 1889, dans le but de rallier contre les candidatures catholiques le ban et l'arrière-ban de la maçonnerie.

Voici comment il s'exprime, au sujet de la question des écoles, dans ce document trop peu connu :

“ L'instruction et l'éducation dans les écoles doivent être aussi le souci quotidien des FF. MM. ”

“ Ils doivent veiller à ce que, sauf les cas exceptionnels, il ne soit pas accordé de patentes aux personnes catholiques, ou qu'on prévoit devoir conserver des attaches catholiques. Il faut que les écoles municipales, asiles, collèges, lycées et écoles techniques, selon les circonstances, soient indifférents ou contraires au catholicisme, et qu'on y infiltre les doctrines et les mœurs naturalistes et libres, étrangères à toute préoccupation

“ religieuse. Les écoles supérieures doivent être au pouvoir des
 “ FF. M., ou de leurs alliés ; plus la lutte soutenue jusqu'ici a été
 “ faible, plus il est nécessaire qu'on commence à la mener avec
 “ hardiesse.

“ Pour mieux agir sur l'instruction, nous disposons de moyens
 “ légaux et de moyens suggestifs. Le moyen légal consiste à
 “ provoquer une agitation pour enlever aux municipalités leurs
 “ écoles, et faire qu'elles dépendent directement de l'Etat. Pour
 “ cela, il conviendra d'établir que les municipalités n'ont ni l'édu-
 “ cation ni la liberté suffisantes, qu'elles sont dominées par des
 “ passions mesquines, et incapables de remplir le grand devoir
 “ didactique de l'éducation.

“ Le moyen suggestif consiste à insinuer dans l'esprit des
 “ maîtres que l'Etat les rétribuera plus largement, et aussi à ren-
 “ dre impopulaires les maîtres et les maîtresses qui conservent de
 “ l'affection pour les vieilles idées religieuses, afin de les obliger
 “ à quitter leurs fonctions, où ils sont funestes pour le progrès
 “ humain.

“ Un autre moyen, c'est de vanter l'excellence de l'éducation
 “ humanitaire dans la famille, et d'exagérer tout ce qui peut
 “ déshonorer le clergé enseignant, et les maîtres qui partagent
 “ ses idées.

“ On n'obtiendra que des fruits médiocres en matière d'ins-
 “ truction, si l'on ne peut *imposer silence* au clergé. Pour arriver
 “ à ce desideratum, il faut que le gouvernement soit en situation
 “ de détruire *officiellement* le clergé au moyen d'une loi, ou de
 “ l'obliger à l'inaction, en empêchant son influence sur le peuple.
 “ Il est nécessaire, à cet effet, de continuer à présenter le clergé
 “ comme un mystificateur, qui prêche des vertus auxquelles il ne
 “ croit pas, qui manque d'instruction, et vit de l'ignorance pu-
 “ blique ; en même temps il est nécessaire de laisser le clergé
 “ dans la persuasion que les pouvoirs publics sont ses amis et les
 “ protecteurs de l'Eglise, afin qu'il cesse son opposition et rende
 “ les armes.

“ Il faut, en outre, persuader au bas clergé que le gouverne-
 “ ment désire l'enrichir et l'émaniciper des Evêques et du Pape ;
 “ il faut encore employer tous les moyens possibles pour répandre
 “ cette opinion que le peuple a droit à l'administration des
 “ paroisses et à l'élection des Curés ; et que les Evêques et le
 “ Pape ont détruit ce droit par esprit de tyrannie ; ainsi prépa-
 “ rera-t-on le chemin à la sécularisation de la religion, à la des-
 “ truction de la hiérarchie ecclésiastique et à une législation
 “ civile qui donnera tout pouvoir à l'Etat.

“ Pour propager ces idées salutaires, il faudra des journaux, des associations, des sociétés ouvrières de secours mutuels, des sociétés coopératives, des conférences, des cercles et des correspondants maçonniques partout où il n'existe pas de loges.

“ Ces instructions recevront des développements plus détaillés. En attendant, tous les adeptes de notre société doivent les observer fidèlement, et ainsi on hâtera le jour où le naturalisme chantera l'hymne de la rédemption sur les ruines de la religion et de la révélation ; alors la superstition dite révélée aura fini de réfréner les forces vives de l'homme ; alors l'homme et l'humanité s'avanceront sans obstacles sur les voies du progrès illuminité, en s'appliquant exclusivement à produire pour les hommes sur la terre le bonheur que d'aucuns rêvent de placer dans la vie future.”

Telle est la réponse que le Vicaire de Satan, ADRIANO LEMMI, faisait au Vicaire de J. C., Léon XIII, en octobre 1889, sur la question fondamentale de l'instruction et de l'éducation des enfants. Nous avons cru devoir la citer un peu au long, parce que le document où elle est contenue a été tenu secret et est encore peu connu ; et aussi parce qu'elle expose non-seulement la doctrine maçonnique sur les écoles, mais encore les moyens à prendre pour s'en emparer et en exclure la religion, par le dénigrement systématique du clergé et par l'omnipotence de l'Etat, auquel elle livre l'enfant, en foulant aux pieds les droits sacrés et divins de la Famille et de l'Eglise.

La Rénovation

III

De la Papauté.

Maintenant que le dogme de l'infailibilité du Pape est parfaitement établi, les catholiques doivent se sentir fiers de leur titre et il ne peut plus y avoir pour eux de controverse sur les questions de doctrine et d'enseignements sur lesquelles Rome se prononce.

Cette infailibilité du Pape est la conséquence naturelle et logique de l'établissement et de l'organisation de l'Eglise par N. S. Jésus-Christ.

En effet, puisque l'Eglise est dépositaire et gardienne des doctrines de la vraie religion, il convenait de lui donner un ma-

gisière infaillible pour l'interprétation comme pour l'enseignement, comme pour la transmission intégrale des dogmes et des matières de la foi.

La proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale ouvre une ère nouvelle dans l'histoire du catholicisme. Elle a eu et elle aura pour résultat de mettre dans une plus grande lumière la divine unité de l'Eglise et de donner un nouvel essor à l'esprit chrétien.

Écoutons Mgr. Bougaud à ce sujet :

« Depuis trois siècles, à quoi était occupée la Papauté ? A faire reconnaître son autorité. Entourée de pouvoirs hostiles, reconstruite des barrières sur toute sa route, même au sein du corps épiscopal, ne pouvant pénétrer librement nulle part, que devait-elle faire, à moins d'abandonner sa mission divine ? Elle devait affirmer son autorité, l'appliquer d'une manière plus sévère et plus détaillée, dans la hiérarchie, dans la discipline, dans les actes personnels de ses enfants, en un mot dans toutes les sphères où son action s'exerce. Elle devait reprendre peu à peu tout le terrain qu'on lui avait ravi. Voilà quelle a été l'occupation de la Papauté depuis trois siècles : maintenir le pouvoir conféré à Pierre et à ses successeurs, et le défendre non seulement contre les efforts faits par le protestantisme pour le renverser, mais contre les efforts du Gallicanisme, du Josphisme, du Régalisme pour le diminuer. La lutte a eu son dernier terme au concile du Vatican.

« Aujourd'hui donc que, du côté menacé, elle est devenue inattaquable, la papauté pourra détendre ses ressorts : elle sera moins occupée à affirmer et à maintenir une autorité qu'on ne peut plus contester ; elle va être amenée, par le fait même de la définition, à laisser à ses enfants une initiative et une liberté désormais sans inconvénients.

« La définition aura d'autres avantages, elle aidera à la constitution des Eglises nationales. Il a fallu les briser parce qu'elles s'étaient formées sans le Pape et contre le Pape. Il a donc été nécessaire de retirer peu à peu ces prétendus droits, ces fausses libertés, de rappeler aux évêques la source de leur autorité, de leur en montrer les limites, et, par des *indults* toujours révoquables ou donnés à court terme, de lier et délier à volonté leur pouvoir, afin qu'ils ne se crussent pas de petits papes chez eux. Mais maintenant que nul doute n'est possible en ces matières, le Pape lui-même rendra aux Eglises particulières une partie de leurs droits antiques. Il n'y a plus d'épiscopat : il n'y a plus, en chaque pays, que des évêques isolés, désagrégés les uns des autres, entourés d'un pouvoir hostile, faibles dès lors comme tout ce qui est isolé. Le Pape infaillible obviendra lui-même à cet immense inconvénient. Il refera les antiques épiscopats, liés et cimentés entre eux par des institutions approuvées par lui ; il leur rendra ces droits et ces libertés dont on ne pourra plus abuser, et avec eux cette initiative, cette vie et cette force qui semblent avoir un peu diminué parmi nous.

« Il n'est pas jusqu'aux simples fidèles, aux prêtres, aux écrivains, aux orateurs, qui ne bénéficieront de la définition. Elle

leur permettra de suivre désormais avec plus de sécurité et de liberté les inspirations de l'Esprit-Saint. Elle leur donnera une vue plus profonde de la constitution de l'Eglise. Elle les aidera à reprendre le grand travail d'exploration intime des dogmes, commencé par les Pères grecs et latins, continué par les scolastiques, et malheureusement interrompu par les discussions avec le protestantisme et les dissensions intimes dans l'Eglise. La reprise et l'achèvement de cette démonstration intime des dogmes produirait une conviction plus intense de la vérité divine dans l'esprit des fidèles, stimuleraient en eux une activité plus énergique et ouvrirait la porte du retour à une foule d'enfants égarés qui ont besoin de croire, mais auxquels des démonstrations purement extérieures ne sauraient suffire.

"C'est par là que se préparera, après trois siècles de discussions et de temps d'arrêt, cette ère grande et nouvelle que présentait M. de Maistre, quand il disait : " Nous approchons de la plus grande de toutes les époques religieuses. Ou une religion nouvelle est au moment d'apparaître, ou les forces du Christianisme vont être renouvelées d'une manière extraordinaire ; " cette ère de triomphe, non pas, peut-être, extérieur et politique, mais religieux et divin, qu'entrevoyait Pie IX quand il disait : " Oui, ce changement, ce triomphe viendra : je ne sais si cela arrivera de mon vivant, du vivant de ce pauvre Vicaire de Jésus-Christ, mais je sais que cela arrivera. La résurrection viendra ; et nous verrons l'insuccès de toutes ces impiétés ; " cet accroissement enfin de lumières et de forces divines, et par là ce renouvellement de la face du monde que tous espèrent et qui est trop profondément entré dans les âmes pour qu'il n'y faille pas voir un de ces pressentiments que Dieu permet pour soutenir son Eglise au milieu des obscurités et des périls qu'elle traverse en ce moment.

" La définition dogmatique du concile du Vatican est le point de départ de ce nouveau mouvement de l'Eglise et l'axe autour duquel il va tourner."

Ces pages ne sont-elles pas admirables et leur lecture ne fournit-elle pas un enseignement consolant ?

Moi, j'aime à lire et relire ces hautes observations de l'éminent évêque français.

Ces dernières citations sont frappantes de vérité.

Il n'y a pas encore 30 ans que le dogme de l'infailibilité papale a été proclamé et déjà nous commençons à voir s'opérer quelques-uns des résultats indiqués. L'un des plus évidents est le fait que l'autorité, le prestige et la puissante influence de la parole du Pape grandissent, s'affirment tous les jours davantage dans l'esprit des peuples de tout l'univers. Partout où sa voix se fait entendre, les catholiques s'inclinent avec respect, humilité, soumission et les non-croyants tombent dans l'admiration d'une si haute sagesse.

Fait non moins remarquable, c'est que les gouvernements de tous les pays font, passent et adoptent des lois ou des mesures restrictives de l'influence du clergé et de l'épiscopat, pendant que Léon XIII prêche une doctrine qui émeut l'âme des nations, proclame des enseignements qui subjuguent les esprits bien pensants. Lorsque dans chaque pays les discussions et les dissensions s'accroissent trop fortement soit entre les catholiques, soit entre les gouvernants et les gouvernés, aussitôt l'auguste Pontife romain intervient, fait connaître les vrais principes et trace à chacun une ligne de conduite dont la sagesse et la prudence ne sont niées que par les suppôts directs de Satan.

Examinez l'œuvre du Pape glorieusement régnant, l'immortel Léon XIII. Lisez et relisez ses encycliques sur la franc-maçonnerie, sur la constitution chrétienne des Etats, sur la liberté humaine, sur les principaux devoirs des chrétiens, sur la condition des ouvriers, sur l'unité de l'Eglise, ses lettres aux évêques et archevêques d'Angleterre, de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Italie, de Hongrie, du Pérou, du Brésil, des Etats-Unis, de la Confédération canadienne etc., etc., sans compter de nombreuses lettres adressées à toute la catholicité et de plus nombreuses allocutions prononcées dans des circonstances solennelles et critiques.

Voilà des documents qui ont produit d'innombrables résultats et qui feront à jamais la gloire de l'Eglise et du nom catholique. Nous y trouvons tous les principes, toutes les données sur lesquels le monde social et religieux doit être assis comme sur sa base la plus solide, capable de résister à tous les orages, à toutes les tempêtes.

Que dire encore de cet appel patriotique adressé par Sa Sainteté au président Grévy, le 12 mai 1883, et suppliant le chef de la République française et son gouvernement de revenir aux principes de foi de la vieille France catholique, de cesser de combattre et d'amoindrir un clergé qui fait sa gloire la plus pure ; ses appels paternels et pressants au peuple anglais et aux Eglises d'Orient de rentrer dans le giron de notre sainte mère l'Eglise catholique ; et puis cette lettre non moins admirable que les autres documents, adressée aux Princes et aux peuples de l'univers et par laquelle Sa Sainteté leur fait connaître les véritables principes qui doivent diriger le monde, la société et la religion, les avertissant en même temps des dangers qui menacent l'état social et religieux, si l'on ne se conforme pas à ses enseignements, si l'on méprise son autorité, si l'on refuse toujours de recourir au magistère infaillible de l'Eglise et de s'éclairer à sa divine lumière ?

Les principes exposés, les doctrines contenues dans ces divers documents émanés du St Siège ont déjà produit une salutaire influence sur l'esprit des peuples et ont entouré le noble front du St-Père d'une nouvelle auréole de gloire et d'immortalité qui fait du successeur de Pierre le phare lumineux destiné à sauver tous les naufragés de la pauvre humanité.

Les enseignements du chef de l'Eglise sont tellement forts, tellement inattaquables que tous en admirent la sagesse et la science profonde.

Aucune critique sérieuse n'a pu en être faite : les esprits les plus malveillants ont dû les subir. Seuls, les suppôts de Satan, les ouvriers du diable, ceux qui travaillent hardiment à établir le règne de Lucifer ont attaqué l'œuvre immortelle du Pape, non pas en en démontrant la faiblesse, mais en essayant de la vouer à l'oubli ou au ridicule, avouant, par là-même, leur impuissance à démolir la parole du représentant du Christ.

Foudroyés sous les accents émus du Pontife romain, se sentant incapables de lutter loyalement sur le terrain des principes, se voyant dans l'impossibilité d'enchaîner la vérité et d'en empêcher le triomphe, tôt ou tard, Satan et ses soldats ont imaginé un plan de bataille qui consiste à vouloir abattre la tête de l'Eglise en décimant les membres de la grande famille catholique.

C'est pourquoi nous voyons dans tous les pays le clergé et les catholiques être un objet de haine, de violence et d'injustice de la part des sectes impies, dont les loges maçonniques sont l'âme et les inspiratrices. La franc-maçonnerie a réussi, dans nombre de pays, à s'emparer du pouvoir, et alors nous assistons à une véritable série de persécutions organisées contre les doctrines, les ministres et les fidèles catholiques. Le but des efforts et des lois des pays dominés par l'élément maçonnique est de diminuer et restreindre l'influence, l'action et le prestige de l'épiscopat et du clergé et de leur rendre en même temps l'exercice du ministère plus difficile. On s'efforce de rendre le prêtre et l'évêque odieux dans l'esprit public et dans celui des gouvernements.

Trop souvent, hélas ! le but de la secte maçonnique a été réalisé et on a vu le corps épiscopal comme le clergé tenus en suspicion et en déconsidération par une majorité gouvernementale qui ne représentait pas les idées religieuses de la masse du peuple. On conçoit qu'alors les évêques de ces pays, se trouvant abandonnés à leurs propres forces, étaient sans influence pour faire reconnaître les justes récriminations des fidèles confiés à leurs soins.

A chaque fois la grande parole du Pape est venue à la rescousse des malheureux que les sectaires dépouillaient de leurs biens, de leurs droits, et chaque fois aussi les gouvernements ont été obligés de faire halte, souvent de retraiter, en entendant les échos de cette voix douce, suave et plaintive de l'auguste prisonnier du Vatican se répercuter à travers le monde entier.

La France, l'Allemagne, la Belgique et autres nations nous en fournissent des exemples.

Le Canada est en train de nous en donner une autre preuve, plus tangible, plus palpable pour nous.

De la marche des événements et de la constatation des faits il résulte, pour l'observateur, que si, par suite des entraves jetées sur la route par les sectes et l'impiété, l'influence des évêques et du clergé se trouve circonscrite et amoindrie dans certains pays, par contre, comme compensation, le prestige et l'autorité de la Papauté ont grandi et se sont affirmés dans une plus grande mesure.

Vers cette fin de siècle, tout indique qu'il se prépare de grands événements et que l'état social et religieux des peuples subira de grandes modifications, par suite desquelles les principes catholiques devront dominer, l'Eglise jouer le premier rôle et donner la direction à suivre.

Il est donc consolant de constater que le chef de la catholicité a déjà préparé le rôle que les catholiques sont appelés à remplir en déterminant les principes que nous devons soutenir et les erreurs qu'il faut combattre ; nous devons aussi nous réjouir grandement des succès que remporte sa parole ardente, éclairée, inspirée.

Allons, catholiques, serrons nos rangs, groupons-nous autour de notre chef, l'auguste Léon XIII, marchons sans crainte ni faiblesse, suivant ses ordres, ses moindres désirs, et nous aurons certainement la victoire promise à ceux qui combattent le bon combat.

MARC-ANTOINE.

LA FORME CHRÉTIENNE

— DE —

L'ASSURANCE POPULAIRE

ESSAI SUR LA MUTUALITÉ

II

La mutualité maçonnique

Le Pape, en parlant de la sorte, dans son immortelle Encyclique contre les francs-maçons, encourageait les tendances économiques contemporaines vers le retour au régime corporatif. Il approuvait et excitait, du même coup, les efforts déjà tentés par des économistes catholiques, non moins dévoués que clairvoyants, pour doter la société chrétienne, en travail de régénération, d'un système complet et à peu près définitif d'assistance par la mutualité, forme moderne de la solidarité corporative. Sous l'influence de ce souffle bienfaisant, on allait voir s'épanouir une floraison superbe de cette application nouvelle de la charité évangélique, si vivement recommandée par le Christ Sauveur. Cette floraison allait bientôt couvrir les sphères principales des deux mondes civilisés, où l'Eglise universelle joue surtout un rôle prépondérant. L'Europe et l'Amérique allaient s'empressez de mettre en pratique, dans une loyale rivalité, les enseignements sociaux, si vivifiants, du Pontife Souverain.

Le Pape avait dit, parlant de ses enfants de prédilection, qui composent le monde du prolétariat et pour lesquels sa paternelle sollicitude eut toujours de spéciales attentions :

“ Il faut leur venir en aide avec une grande habileté et *leur ouvrir les rangs d'associations honnêtes pour les empêcher d'être enrôlés dans les mauvaises.*”

Ce fut le signal de généreuses et intelligentes créations, dans le sens du désir manifesté par le Saint Père. Ce fut aussi le signal d'une impulsion nouvelle et vigoureuse donnée au développement et au perfectionnement d'institutions de ce genre, déjà existantes depuis quelques années.

En effet, depuis un assez long temps déjà, les économistes catholiques constataient, non sans une réelle inquiétude, les ravages

désolants que faisait, au sein de la communauté catholique, la propagande sociale effrénée, comme parle Léon XIII, de "cette secte de la Franc-Maçonnerie ou d'autres associations similaires qui se font ses coopératrices et ses satellites."

Un des moyens les plus usuels, en même temps que des plus efficaces, de cette propagande, c'est un système fort judicieusement organisé d'assistance par la mutualité : assistance à la veuve et aux orphelins, au décès de l'initié, assistance pour l'initié lui-même, en cas de maladie, d'accident, de chômage, etc., etc ; protection spéciale à l'initié pour lui assurer de l'emploi, de l'avancement, des préférences, etc, selon le cas. Cette organisation de favoritisme soi-disant philanthropique, imaginée par la franc-maçonnerie pour contrecarrer l'action sociale de l'Évangile, de ses ministres et de ses adeptes, il n'y a pas à le nier, exerce un prestige de séduction sur le peuple des travailleurs, même celui où domine la foi catholique. Elle a le pernicieux effet d'embrigader de la sorte dans l'armée du diable bon nombre de prolétaires abusés, qui trouvent ou croient trouver leurs intérêts matériels mieux servis là que dans les phalanges chrétiennes.

C'est contre ce mal que les économistes catholiques s'ingéniaient à réagir, depuis un certain nombre d'années déjà, s'efforçant de créer, en face des pièges de la franc-maçonnerie sous toutes ses formes, des associations honnêtes, qui offrissent les mêmes avantages et fussent prêtes à ouvrir leurs rangs aux prolétaires en besoin de protection et de soutien, afin de "les empêcher d'être enrôlés dans les mauvaises" : c'est à cette noble tâche qu'ils vouaient leurs talents et leurs énergies, quand Léon XIII est venu leur dire : "C'est bien, continuez, développez votre œuvre de salut."

Le temps était opportun pour que cette adhésion distinguée se produisit, afin de donner un nouvel essor à la réaction commencée. Le péril devenait imminent, car la franc-maçonnerie, avec ses captieuses méthodes, commençait à se subdiviser en une infinité de sectes ou associations, toujours avec le même masque de philanthropie. Ces sectes multiplient sur tous les points, pendant qu'elles dissimulent soigneusement leurs affinités maçonniques, les appâts de l'assistance par la mutualité, afin d'enrôler le plus grand nombre possible d'adeptes, de les enserrer dans les prescriptions d'un code social plus ou moins ouvertement anti-chrétien, et de faire la guerre à l'Église de Jésus-Christ avec le concours de ses propres fils induits en erreur.

C'est de ces associations, de ces sectes à base maçonnique

que N. T. S. P. Léon XIII dit, dans la même Encyclique *Humanum Genus* :

“ Il existe dans le monde un certain nombre de sectes qui, bien qu'elles diffèrent les unes des autres par le nom, les rites, la forme, l'origine, se ressemblent et sont d'accord entre elles par l'analogie du but et des principes essentiels. En fait, elles sont identiques à la franc-maçonnerie, qui est pour toutes les autres comme le point central d'où elles procèdent et où elles aboutissent. Et, bien qu'à présent elles aient l'apparence de ne pas aimer à demeurer cachées, bien qu'elles tiennent des réunions en plein jour et sous les yeux de tous, bien qu'elles publient leurs journaux, toutefois, si l'on va au fond des choses, on peut voir qu'elles appartiennent à la famille des sociétés clandestines et qu'elles en gardent les allures. Il y a, en effet, chez elles, des espèces de mystères que leur constitution interdit avec le plus grand soin de divulguer, non-seulement aux personnes du dehors, mais même à bon nombre de leurs adeptes.”

Et plus loin, en venant à traiter des meneurs, des esprits dirigeants de ces sectes ou associations interlopes, le Pape s'exprime comme suit :

“ Ils ne parlent que de leur zèle pour les progrès de la civilisation, de leur amour pour le pauvre peuple. A les en croire, leur seul but est d'améliorer le sort de la multitude et d'étendre à un plus grand nombre d'hommes les avantages de la société civile. Mais, à supposer que ces intentions fussent sincères, elles seraient loin d'épuiser tous leurs desseins...”

Dans ces sectes que vient de définir le Docteur infallible, dans ces meneurs qu'il vient d'exhiber, s'il est impossible, à côté de la franc-maçonnerie, légataire universelle de toutes les hérésies du rationalisme, de ne pas reconnaître son fils aîné le socialisme, il n'est pas moins difficile de se refuser à voir aussi ces variétés innombrables de sectes ou prétendues associations, soi-disant neutres ou libres-penseuses, qui, par le ministère de la mutualité, dont elles se sont constituées zélatrices pour se créer un état civil et mieux surprendre la bonne foi des naifs, s'appliquent à développer, à des degrés divers, l'œuvre satanique de la franc-maçonnerie, leur mère et inspiratrice, contre l'Eglise catholique. C'est aux institutions de cette espèce que s'applique avec une particulière justesse la sentence de condamnation portée par le Sauveur : “ Ceux qui ne sont pas avec moi sont contre moi.” C'est contre ces sentines de libre-pensée ou de fausse neutralité sectaire, où s'égarèrent malheureusement un trop grand nombre de ses enfants, entraînés par l'attrait des avantages temporels, que l'Eglise-mère n'a cessé de mettre en garde les fidèles confiés à sa sollicitude. C'est de ces sectes, de ces associations aux allures

louches, aux desseins équivoques, que Léon XIII, toujours dans la même Encyclique *Humanum Genus*, parle encore en ces termes :

“ Tout ce que Nous venons ou ce que Nous Nous proposons de dire doit être entendu de la secte maçonnique envisagée dans son ensemble, en tant qu'elle embrasse d'autres sociétés qui sont pour elle des sœurs et des alliées. Nous ne prétendons pas appliquer toutes ces réflexions à chacun de leurs membres pris individuellement. Parmi eux, en effet, il peut s'en trouver, et même en bon nombre, qui, bien que non-exempts de faute pour s'être affiliés à de semblables sociétés, ne trempent cependant pas dans leurs actes criminels et ignorent le but final que ces sociétés s'efforcent d'atteindre. De même encore il peut se faire que quelques-uns des groupes n'approuvent pas les conclusions extrêmes auxquelles la logique devrait les contraindre d'adhérer, puisqu'elles découlent nécessairement des principes communs à toute l'association. Mais le mal porte avec lui une turpitude qui, d'elle-même, repousse et effraie. En outre, si des circonstances particulières de temps ou de lieux peuvent persuader à certaines fractions de demeurer en deçà de ce qu'elles souhaiteraient de faire, ou de ce que font d'autres associations, il ne faut pas conclure pour cela que ces groupes soient étrangers au pacte fondamental de la Maçonnerie. Ce pacte demande à être apprécié, moins par les actes accomplis et par leurs résultats, que par l'esprit qui l'anime et par ses principes généraux.”

Afin de bien montrer tout ce qu'il y a de perfide et de dangereux pour les catholiques, dans ces sectes ou associations où la franc-maçonnerie masquée fait à nos coreligionnaires un accueil particulièrement empressé, Léon XIII poursuit, un peu plus loin :

“ Que si tous les membres de la secte ne sont pas obligés d'abjurer explicitement le catholicisme, cette exception, loin de nuire au plan général de la Franc-Maçonnerie, sert plutôt ses intérêts. Elle lui permet d'abord de tromper plus facilement les personnes simples et sans défiance et elle rend accessible à un plus grand nombre l'admission dans la secte. De plus, en ouvrant leurs rangs à des adeptes qui viennent à eux des religions les plus diverses, ils deviennent plus capables d'accrediter la grande erreur du temps présent, laquelle consiste à reléguer au rang des choses indifférentes le souci de la religion, et à mettre sur le pied de l'égalité toutes les formes religieuses. Or, à lui seul, ce principe suffit à ruiner toutes les religions, et particulièrement la religion catholique, car étant la seule véritable, elle ne peut, sans subir la dernière des injures et des injustices, tolérer que les autres religions lui soient égalées.”

Or, telle était l'acuité du mal, que ces sectes et associations dangereuses, au service de la franc-maçonnerie ou de connivence avec elle, s'étaient déjà multipliées à l'infini, dans l'ancien et dans le nouveau monde, quand Léon XIII, il y a quatorze ans, vint dire aux économistes catholiques qui s'appliquaient à rechercher

les meilleurs moyens de porter secours à la classe si intéressante des prolétaires :

“ Il faut leur venir en aide avec une grande habileté et leur ouvrir les rangs d'associations honnêtes pour les empêcher d'être enrôlés dans les mauvaises.”

Rien d'étonnant, donc, à ce que, sous l'influence de ce conseil auguste du Père commun des fidèles, conseil qui était un ordre pour ses fils obéissants, on ait vu fleurir dans les deux mondes, avec une vitalité intense, les institutions de mutualité catholique, en face de la mutualité neutre ou maçonnique, et en opposition à ses desseins pervers.

JEAN DUTAILLIS.

Etudes sociologiques

GENÈSE ET ÉVOLUTION DU SOCIALISME SCIENTIFIQUE (1)

On appelle sociologie la science qui étudie les lois des sociétés humaines. L'observation dans le présent et l'histoire dans le passé nous montrent des groupements d'hommes unissant leurs efforts, combinant leurs activités pour un but commun, ces groupements ce sont des sociétés : sociétés multiples, restreintes ou étendues, passagères ou durables, nécessaires ou facultatives, obligatoires ou libres. C'est d'abord la famille, groupement primordial et naturel, ce sont ensuite les sociétés professionnelles, industrielles ou commerciales, c'est enfin la société politique aux formes variées et changeantes.

Toutes ces sociétés naissent, se développent, progressent ou tombent en décadence, se dissolvent enfin suivant certaines lois. Etudier, rechercher ces lois, tel est l'objet de la sociologie.

Or il y a une sociologie chrétienne et il y a une sociologie qui ne l'est pas. Il y a une sociologie qui dans l'étude des sociétés tient compte des vérités de la religion révélée ; il y a une sociologie qui regarde comme erronée et non avenue toute assertion condamnée par l'Autorité infaillible de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, il y a une sociologie qui reconnaît hautement la destinée éternelle de l'homme, et qui à cette lumière juge la conduite de l'homme individu ou social, cette science n'est autre que la Sociologie chrétienne. En face d'elle se dresse une sociologie rivale qui rejette la vérité révélée, relègue dans le monde des chimères Dieu, l'âme, la vie future, et soumet l'ordre social à

Leçon d'ouverture d'un cours de sociologie chrétienne à l'Université catholique d'Angers.

un déterminisme aveugle et matérialiste. C'est la sociologie athée et évolutionniste.

Est-ce à dire toutefois que la sociologie chrétienne devra, comme une pauvre mendicante, emprunter humblement à l'Évangile ses principes, sa méthode particulière et ses lois ? Assurément non. La science chrétienne, pour accepter une juste subordination vis-à-vis de la doctrine révélée, n'abdique aucun de ses droits et, dans sa sphère propre, elle reste autonome et indépendante.

Tel est l'enseignement explicite du Concile du Vatican.

“ L'Église, ainsi s'exprime-t-il, n'empêche en aucune façon les sciences humaines de se servir dans le domaine qui leur est réservé des méthodes qui leur sont propres, mais en reconnaissant cette juste liberté, elle s'oppose énergiquement à toute erreur opposée à la vérité révélée, elle repousse toute incursion de la science sur le terrain de la foi ”.

La sociologie chrétienne a rencontré un adversaire audacieux et violent dans le socialisme scientifique contemporain ! Exposer et combattre loyalement les doctrines collectivistes que nous tenons pour erronées et dangereuses, telle sera la matière de ces leçons.

La conception socialiste n'est assurément pas neuve, car la République de Platon trace déjà le plan d'une société réglée d'après le principe de la communauté des biens, des plaisirs et, dans une certaine mesure, des besoins : plusieurs essais partiels de communisme furent même tentés dans quelques cités grecques. Toutefois le socialisme, sous la forme moderne dont il est revêtu, est de date récente. Sa naissance coïncide en effet avec le déchaînement de la Révolution Française. Les faux principes de la Révolution, la désorganisation religieuse, politique et sociale, résultant de la tourmente révolutionnaire, la misère des classes ouvrières causée, en partie du moins, par l'état chaotique de la grande industrie, ces causes et d'autres encore font surgir une pléiade de réformateurs ardents et enthousiastes. C'est ce qu'on a appelé, non sans raison, la période du socialisme sentimental et utopique, représenté à des titres divers par Babeuf, Saint-Simon, Fourier, Owen, Cabet, P. Leroux. La Révolution de 1848 marque l'apogée de ce mouvement réformateur.

Dire que le socialisme des Saint-Simoniens ou des Fourieristes est scientifique, c'est à coup sûr lui décerner un honneur immérité. Le ton déclamatoire des nouveaux théoriciens, l'absence de méthode exacte et de synthèse raisonnée, la préoccupation constante de s'adresser plus au cœur et aux passions qu'à la raison et à la logique, la confiance robuste, parfois naïve accordée à des projets fantastiques de reconstruction sociale, tout cela montre clairement le caractère sentimental et utopique des nouvelles théories.

Bien différent est le socialisme collectiviste qui prend naissance vers la moitié de ce siècle, se développe rapidement et atteint le redoutable épanouissement qui inquiète la fin du XIXe siècle. Comme le remarque avec finesse Achille Loria, les évolutions du socialisme correspondent à celles de la science économique, dont il dépend aussi naturellement que le creux d'une médaille dépend de son relief. N'est-il pas vrai que le socialisme

conserve son caractère de roman et de rêverie sentimentale aussi longtemps que l'économie politique reste à l'état de système sans cohésion de connaissances imprécises ? Ne le voit-on pas prendre la forme scientifique, aussitôt que l'économie politique par les travaux de Adam Smith se constitue en science positive ?

C'est par les recherches de Marlo, Engels et Rodbertus que se fit cette transformation radicale du socialisme. Marlo déploie dans l'étude des phénomènes sociaux une vaste érudition, insiste sur le problème de la population et poursuit avec une ardeur tenace l'institution d'associations ouvrières organisées par l'Etat ; mais sa critique souvent exagérée n'aboutit à aucun résultat décisif.

Rodbertus expose avec talent les théories de la valeur, du profit, de la rente, réunit de nombreux matériaux pour la nouvelle science et, avant de mourir, prédit l'avènement infaillible de la propriété collective. . . . dans 500 ans d'ici. Cela nous rassure.

Engels s'attache de préférence à la critique de l'ordre économique du commencement de ce siècle, il décrit en traits sombres, avec des accents de colère et de haine, la triste condition des ouvriers de fabrique en Angleterre ; mais trop souvent la passion obscurcit en lui la claire vue de l'histoire.

Toutes ces œuvres, pour importantes qu'elles soient dans la genèse du socialisme contemporain, sont éclipsées par l'apparition du véritable fondateur de l'évangile socialiste, Karl Marx. Ce sophiste génial joignait à une connaissance étendue de la littérature économique anglaise une vaste érudition puisée aux sources officielles, et les ressources d'une dialectique hégélienne souple et perfide.

Son livre, *das Kapital*, le capital, publié en 1867, après de longues années d'études, de conspirations et d'exils, est devenu le livre sacré du collectivisme international. Le gouvernement russe en avait d'abord permis la traduction dans l'espoir que l'obscurité de la forme en aurait éloigné les lecteurs, mais bientôt effrayé de l'immense diffusion de ce livre dans toutes les parties de l'empire, il se hâta de le soumettre à une prohibition rigoureuse.

L'œuvre de K. Marx a-t-elle droit de cité dans le royaume de la science ? S'il faut en croire les coryphées du Socialisme, ce droit est incontestable. " Il est bien entendu, a dit Liebknecht, qu'il ne peut pas y avoir d'armes intellectuelles contre le Socialisme qui est par sa nature une science proprement dite. On peut tout au plus sophistiquer et ergoter contre elle ". Les socialistes français, MM. G. Deville, Lafargue, Jules Guesde, ne sont pas d'un avis différent, mais en tenant ce langage ils confondent la vérité absolue, infaillible, immuable avec une prétendue science, hypothèse provisoire, opinion relative d'hommes sujets à l'erreur.

Sont-elles donc inébranlables ces assertions des docteurs socialistes ? Sont-elles intangibles ces affirmations retentissantes ? Ne sont-elles pas plutôt des sophismes brillants, des phrases vides, des déclamations creuses ? L'examen attentif et la critique détaillée du Socialisme nous donneront la réponse à ces questions.

Toutefois, l'impartialité nous fait un devoir de reconnaître que le Socialisme contemporain emprunte la méthode et présente l'apparence de la science. Par l'analyse qu'il fait des notions abstraites de la valeur, du capital, par les conclusions qu'il tire de ces données il se rattache aux sciences déductives. Lorsqu'il montre l'évolution de l'organisme capitaliste et les lois historiques qui lui sont propres, le socialisme marxiste rentre dans le cadre des sciences positives.

Dans la suite de ces leçons nous ferons connaître en détail les différents points de la doctrine socialiste, il suffit en ce moment de rappeler le dogme fondamental du nouvel évangile. Ce dogme n'est autre que la socialisation des moyens de production. Peut-être trouverez-vous que cet énoncé manque de netteté, de précision. S'il en est ainsi, demandez une explication à la *Revue Socialiste*, elle vous répondra par la plume autorisée de M. Alawail : " Le collectivisme est la reprise graduelle de tous les instruments par l'Etat, qui les conserve inaliénables sous sa tutelle. Les moyens de production : terre, usines, outillage accumulé de la collectivité sont confiés temporairement aux groupes corporatifs organisés selon l'industrie des communes. Dans les groupes professionnels la répartition des richesses sociales se fait entre les travailleurs proportionnellement au travail accompli et aux services rendus. La consommation reste entièrement libre. Les charges sociales remplies chacun dispose comme il lui plaît de ce qui lui est attribué pour son travail ".

CH. ANTOINE, S. J.

(A suivre)

Le mouvement catholique

AU CANADA

Mgr. Langevin, archevêque de St. Boniface, vient de recevoir de la Propagande une lettre officielle le nommant arbitre pour régler un différend entre Mgr. Grouard, Vicaire-Apostolique pour l'Athabaska et la rivière McKenzie, et la Préfecture apostolique de l'Alaska américain.

Voici ce dont il s'agit. La préfecture de l'Alaska américain est confiée aux Jésuites et relève du diocèse de l'Orégon. Tant que la ligne frontière entre l'Alaska américain et le territoire du Canada n'a pas été tracée, les Jésuites, qui avaient un accès plus facile dans cette région que les missionnaires Oblats, ont obtenu de Mgr Grouard la permission de la desservir. Ils y ont établi quelques missions et commencé une espèce de refuge ou hôpital, et prétendent maintenant avoir juridiction sur ces territoires. Mgr Grouard combat naturellement ces prétentions. Il prétend

que la préfecture apostolique de l'Alaska, confiée aux Jésuites et relevant du diocèse de l'Orégon, ne s'étend pas plus loin que les limites du territoire américain, et c'est ce différend dont Mgr Langevin est nommé arbitre. Il s'agit de savoir si la frontière entre le Canada et les Etats-Unis sera ou ne sera pas la frontière entre la préfecture américaine et la préfecture canadienne qui sera prochainement établie dans ces régions. On sait que le Rév. P. Gendreau est en route pour ces régions afin d'y organiser les missions des Oblats.

Les Galiciens qui s'établissent dans le district d'Edmonton appartiennent pour la plupart à l'église catholique grecque, dont le rite est différent du rite romain. Mgr Grandin a fait venir un prêtre de leur nationalité pour subvenir à leurs besoins spirituels.

Il nous sera bien permis de faire des vœux pour que les autorités religieuses américaines imitent cet exemple à l'égard des Canadiens-français émigrés aux Etats-Unis. Ce serait mettre fin à une cause de désunion qui prend, en certains diocèses, les proportions d'un conflit assurément déplorable à tous les points de vue.

Les funérailles de l'éminentissime cardinal Taschereau ont eu lieu mardi de la semaine dernière à Québec. Elles ont été tout-à-fait dignes du rang élevé que ce Prince de l'Eglise occupait dans la hiérarchie ecclésiastique, et jamais encore l'Eglise canadienne n'avait été témoin d'un pareil déploiement de pompes funèbres. La qualité des personnages présents, l'affluence et le recueillement des fidèles, la richesse des décorations, tout contribuait à donner à cette triste solennité un cachet d'extraordinaire grandeur.

Nous devons faire une mention spéciale de l'éloge funèbre, prononcé par Sa Grandeur Mgr. Labrecque, évêque de Chicoutimi. C'est l'une des plus belles pièces d'éloquence qu'il nous ait été donné de lire dans ce genre. Des esprits chagrins, dont la presse libérale s'est faite l'interprète, ont voulu y voir un signe d'hostilité là où il n'y avait que la reconnaissance d'un acte de fermeté épiscopale tout à la louange du prélat défunt. Elle est bien libérale, cette tendance à prendre ombrage des enseignements donnés dans la chaire de vérité et à restreindre la liberté de la prédication aux limites posées par le fol esprit d'orgueil et de révolte dont nous n'avons eu que trop de manifestations dans ces dernières années. Mais elle est bien significative aussi, cette disposition inquiète de gens qui, après avoir promis de se conformer à

la décision du Souverain Pontife relativement à la question scolaire, ont parfaitement conscience de n'avoir rien fait encore pour répondre pleinement aux desiderata exprimés par le St. Père dans sa dernière Encyclique.

Le corps du cardinal défunt a été déposé dans un caveau, sous le maître autel de la basilique. C'est là qu'il dort son dernier sommeil, à côté de ses illustres prédécesseurs.

Le lendemain, mercredi, dans la soirée, ont eu lieu, dans la même basilique, les cérémonies d'intronisation de Sa Grandeur Mgr. Bégin, qui succède de droit au cardinal défunt comme archevêque de Québec. L'imposante personnalité de ce haut dignitaire ecclésiastique s'est affirmée avec éclat dans la réponse que Sa Grandeur a faite aux diverses adresses qui venaient de lui être présentées. L'Église métropolitaine de Québec n'a pas été longtemps veuve, et elle a la joie de se savoir sous la houlette d'un pasteur qui joint la science à la vertu et dont le zèle épiscopal lui prépare, nous n'en doutons pas, de hautes destinées.

Que Sa Grandeur veuille bien nous permettre de lui renouveler, à cette occasion, les vœux que nous formons pour son bonheur personnel et celui du diocèse confié à sa garde !

Le R. P. Paul Charland, du monastère dominicain de Lewiston, Me., fait appel à l'encouragement du public canadien au sujet de la publication d'une vie complète de sainte Anne, sous le titre un peu archaïque, l'auteur lui-même le confesse, de *Les trois Légendes de Madame Sainte Anne, c'est-à-dire : La Légende hagiographique, la Légende historique, la Légende iconographique*. Voici quelle serait la division de cet ouvrage :

La première partie ou le premier livre établit d'abord la valeur des traditions primitives en ce qui regarde sainte Anne, puis elle les reprend et les raconte elle-même à son tour, après tant d'autres. Elle le fait *simplement* sans rien emprunter à l'imagination—pas même à celle d'autrui—et en se bornant aux interprétations ou aux commentaires *discrets* des Pères de l'Église et des écrivains les plus sérieux. Après quoi, elle passe en revue les écrits divers : Vies ou légendes, panégyriques, hymnes sacrés et poèmes de toute nature, qui ont été, depuis dix-huit siècles, consacrés à la Sainte.

Le 2ème livre raconte la naissance et le développement de la dévotion à sainte Anne d'abord en Orient, et ensuite en Occident, depuis la translation de ses reliques en Provence, aux premiers siècles, jusqu'à la merveilleuse et bien-aimée Sainte Anne de Beaupré. Ici encore, les *on dit*, les suppositions sont sévèrement

proscrits, et rien ne s'affirme qui ne soit appuyé sur des documents historiques—documents d'ailleurs soigneusement indiqués dans les notes.

Le troisième livre, qui pourrait s'intituler le "Musée de Sainte Anne," décrit avec détails ou signale simplement, selon le cas, à peu près deux mille œuvres d'art où la Sainte nous apparaît, soit en rôle principal, soit en rôles secondaires. A la fin, des tableaux par genres: peinture, sculpture, mosaïque, miniature, gravure, verrerie, orfèvrerie, tapisserie, etc., ajoutent les détails utiles qui n'ont pu trouver place dans le texte.

Il s'agirait pour le moment de publier un premier volume d'environ 500 pages grand in-octavo, qui contiendrait 150 gravures (toutes très choisies et très fines) et se vendrait: en librairie \$1.50, aux souscripteurs \$1.00. C'est assurément un ouvrage qui a sa place marquée dans les bibliothèques catholiques, et plus particulièrement peut-être dans les bibliothèques canadiennes, car combien de personnes n'y a-t-il pas dans notre pays qui doivent à la grande sainte une reconnaissance spéciale pour des faveurs signalées obtenues par son intercession?

Nous nous joignons à la *Semaine Religieuse* de Québec pour faire connaître ce projet, dont l'exécution nous paraît digne d'encouragement. Adressez toute communication à ce sujet au R. P. Paul Charland, Monastère des Dominicains, Lewiston, Maine.

La presse libérale s'efforce d'accréditer partout la légende que la question des écoles du Manitoba est réglée, et réglée à la satisfaction des catholiques de l'ouest. C'est la note qu'on trouve dans le *Soleil*, la *Patrie*, le *Signal*, le *Temps* d'Ottawa, etc., et qui va s'accroissant de jour en jour. Il y a là évidemment une conspiration contre laquelle il importe de mettre les catholiques en garde. On s'en convaincra en lisant les lignes suivantes reproduites du *Manitoba*, l'organe des catholiques de l'ouest:

M. Fielding, en terminant son discours sur le budget, a cru bon de faire allusion à la question scolaire dans les termes suivants:

"La seule question, dit-il, qui avait paru devoir susciter du malaise entre les différentes races et les différentes croyances au Canada a été si heureusement réglée que c'est à peine si l'on en fait aujourd'hui mention."

Réglée, la question!!!

C'est ainsi que s'en exprime le gouvernement fédéral par son ministre des finances.

Mais appellerait-on "règlement" quelques faveurs administratives qui ne changent rien à la loi scolaire, qui ne sont en aucune façon la reconnaissance de *notre droit* à l'école catholique, qui nous laissent entièrement à la merci de la bonne ou mauvaise

volonté d'un bureau sans responsabilité et sans juridiction sur les matières qui forment le fond et l'essentiel de cette controverse ?

Et c'est pour cela que M. Greenway obtient du gouvernement fédéral la somme de \$300,000, dont \$200,000 lui seront payées au cours de 1898 à même les fonds provenant des terrains réservés pour les écoles ; pour les écoles catholiques comme pour les autres !

Quand M. Greenway tiendra le magot, le moindre prétexte lui sera bon pour remettre en vigueur en toute sa sévérité et injustice l'inique loi scolaire qui va continuer de rester dans nos statuts sans la plus légère modification. Cet état de choses ne recevra jamais notre approbation.

Quand M. Fielding dit que l'on mentionne à peine aujourd'hui les difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises depuis huit ans, il exagère dans son sens ; il y a cependant une petite part de vérité dans cette déclaration.

Les catholiques se replient un peu sur eux-mêmes pour laisser au gouvernement toute facilité d'opérer un solide et vrai règlement de la question.

Mais si ce règlement ne se fait pas, M. Fielding et les autres s'apercevront qu'ils ont trop compté sur notre lassitude et notre silence.

Nos populations comprennent bien ce qui se passe aujourd'hui ; elles ne se laisseront pas jouer.

Nous n'avons guère besoin d'ajouter qu'il faut chercher dans le *Manitoba* plutôt que dans la presse libérale la pensée de Sa Grandeur Mgr. Langevin au sujet de ces " quelques faveurs administratives qui ne changent rien à la loi scolaire " et dont rien ne garantit le maintien. Nous sommes peut-être plus loin que jamais de la solution définitive de la question dans le sens catholique, tel que voulu et réclamé par le Souverain Pontife.

AUX ETATS-UNIS

Voilà la guerre commencée entre les Etats-Unis et l'Espagne. La politique conciliatrice de Léon XIII n'a pas eu d'influence sur les décisions prises par le Congrès de Washington. La Papauté était dans son rôle en voulant écarter ce conflit ; le Congrès était peut-être dans le sien en le recherchant et l'envenimant à plaisir. Tous deux ont obéi en cela à des lois intimes, à des raisons d'être découlant de manières ordinaires de penser et d'agir dont le contraste est tout à l'honneur de la papauté.

Il paraît aujourd'hui avéré que c'est à l'instigation des prélats Keane et O'Connell, tous deux anciens recteurs de l'Université catholique de Washington, que le cardinal Rampolla, pour donner suite au généreux dessein formé par le Pape, fit écrire à l'archevêque de St-Paul, Mgr. Ireland, pour l'inviter à user de

son crédit auprès du président McKinley, en vue d'empêcher la guerre d'éclater entre les Etats-Unis et l'Espagne. Un chapeau de cardinal devait, dit-on, récompenser ses efforts, s'ils eussent été couronnés de succès. C'est assez dire toute l'importance que le Souverain Pontife attachait à ces négociations.

Malheureusement, Mgr. Ireland s'est heurté à des influences plus fortes que la sienne, et sa voix a été noyée par les clameurs du parti de la guerre. Il n'en reste pas moins acquis que la Papauté s'est une fois de plus entremise pour assurer la paix au monde et lui éviter des horreurs qui jurent avec les idées civilisatrices dont on a fait le thème banal du siècle présent. Cela suffit à sa gloire.

Les travaux de construction du Protectory que l'archevêque de Philadelphie a décidé de faire construire en 1895 sont tellement avancés que Sa Grandeur en fera la bénédiction dans quelques semaines, dans le courant de mai probablement. L'institution s'élève à quelques pas de la ville archiépiscopale, dans une contrée très riche et superbe d'aspect. Elle représente des sacrifices si considérables qu'on ne croyait pas, il y a deux ans, qu'elle pût s'achever en aussi peu de temps. Dans quelques semaines, cependant, quelques mois au plus, les travaux seront terminés à l'intérieur et l'édifice sera prêt à recevoir ses hôtes. La charité évangélique sait opérer des miracles.

Une dépêche mande qu'en vertu d'instructions émanant du Supérieur général de l'ordre des Rédemptoristes à Rome et reçues à Baltimore ces jours derniers, on va créer une vice-province détachée des provinces de l'est et de l'ouest de l'ordre dans l'Amérique du Nord. On ajoute que le R. P. John Lowenkamp, de Buffalo, a été nommé vice-provincial, avec siège à Toronto, Ont.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Les derniers journaux d'Europe nous entretiennent surtout de l'attitude prise par le Souverain Pontife dans le conflit hispano-américain. Cette question a été traitée par celui de nos confrères qui fait la chronique des Etats-Unis et nous n'y reviendrons pas.

—L'un des correspondants italiens de la *Croix* lui signale un fait extraordinaire qui se serait passé à Castelvenero, petit village de la province d'Avellino. Il s'agirait de la découverte d'un tableau de la Vierge des Sept-Douleurs, découverte faite à la suite

d'une vision. L'autorité ecclésiastique informe. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

FRANCE.—La France étant le pays d'origine de l'admirable société de St Vincent de Paul et celui de tous les pays qui contribue le plus largement aux œuvres charitables de cette association, nous donnerons dans l'espace qui lui est ici réservé les notes suivantes que nous fournit M. Edg. F. de Ghélin, dans la *Revue Générale* de Bruxelles. Après avoir parlé de l'état des conférences en Belgique, l'auteur continue en ces termes :

Pour l'univers entier (président M. A. Pagès), le tableau n'est pas moins consolant : 6500 conférences groupant de nombreux membres honoraires qui versent des cotisations, et 105,000 membres actifs. Leurs pauvres et leurs œuvres ont reçu

En 1895	France	2.191.045	en 1896	2.183.933
	Allemagne plus de	675.277	plus de	718.807
	Autriche	596.071		573.591
	Espagne	617.084		693.670
	Grande-Bretagne	739.687		735.156
	Hollande	1.119.138		1.160.790
	Italie plus de	315.336	plus de	268.811
	Canada	264.180		280.030
	Etats-Unis plus de	1.119.010		1.293.248
	Mexique	252.020		264.984
	Divers et Belgique	1.907.733		1.485.712

Soit en tout : 9.796.581 9.658.732(*).

Quand on y songe, c'est bien là une caisse des pauvres, au capital de 325 millions, fondée par les disciples de Vincent de Paul, ou plutôt par Dieu et par son Eglise, et répandant l'aumône suivant le véritable esprit de l'Evangile, dans ce face-à-face où deux classes rapprochées bénissent Dieu qui fit les riches pour donner et les pauvres pour recevoir. Le passé des conférences est plein de mérites, leur avenir est riche d'espérances. Jeunes encore, malgré leur but précis, elles se rajeunissent d'après les besoins. Elle fuient la politique du même cœur qu'elles combattent la misère. Leur précepte est : amour ; leur sauvegarde et leur honneur : l'humilité. Et lorsque nous achevons ce tableau où nous dévoilons leurs œuvres splendides mais cachées, un remords subit vient nous gêner le plaisir d'en avoir parlé.

— On annonce la mort du Père Ronchail, supérieur des missions salésiennes du nord de la France et de Belgique, récemment décédé à Paris dans sa quarante-huitième année. C'est un grand ami de l'enfance qui disparaît.

ANGLETERRE.—Le *Catholic Citizen* a récemment publié d'in-

(*) Ajoutez encore les aumônes du Brésil et d'Australie, probablement 400,000 fr.

téressantes statistiques sur l'état actuel du catholicisme dans les pays de langue anglaise. Il basait ses chiffres sur les renseignements fournis par la *Gerarchia Cattolica* (1897), l'*English Catholic Directory* (1898) et le *Hoffmann's Catholic Directory* (1897). Nous résumons ces notes.

La population catholique de langue anglaise est aujourd'hui de 22,500,000 d'âmes ainsi répartie : Etats-Unis, 12,000,000 ; Empire britannique, 10,500,000. De ces derniers 10,500,000, 1,500,000 habitent l'Angleterre et le pays de Galles, 365,000 l'Ecosse, 3,549,000 l'Irlande, 2,600,000 l'Amérique anglaise, et 2,500,000, les diverses possessions britanniques de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie.

Des 1061 sièges épiscopaux que compte l'univers catholique 250 sont occupés par des prélats habitant des pays de langue anglaise. Les Etats-Unis possèdent, pour leur part, 83 évêques, l'Irlande 27, l'Angleterre 17, l'Ecosse 7, l'Amérique anglaise 32 et les autres possessions anglaises 84.

ECOSSE.—De même qu'il existe pour l'Angleterre une ligue de prières qui demande à Dieu le retour à la vraie religion de l'ancienne île des Saints, de même il en existe une sous le vocable de saint André, qui sollicite du ciel le retour à la foi antique de la vieille Ecosse. Il se manifeste d'ailleurs dans ce pays une véritable renaissance catholique dont l'évêque de Gallo-way constatait récemment l'existence dans une lettre pleine d'émotion et d'espoir.

SUISSE.—Nous parlions l'autre jour de la transformation religieuse qui s'est opérée dans le canton de Genève depuis un certain temps. Un état de choses presque identique nous est révélé aujourd'hui par la *Croix*, en ce qui concerne le canton de Bâle. Nous citons :

A la suite de la prétendue Réforme, établie en 1532 à Bâle, les catholiques furent expulsés de la ville et leur culte complètement supprimé.

Cet état de choses cessa à la fin du siècle dernier, grâce à l'intervention française à la suite de laquelle la République helvétique fut proclamée le 12 avril 1798.

Depuis cette époque, la communauté catholique de Bâle ne cessa d'augmenter ; en 1850, elle était déjà montée à 5508 âmes ; en 1860, elle comptait 9746 ; en 1870, 12,301 ; en 1880, 19,288 ; en 1888, 22,426 ; et, actuellement, 33,000 âmes, dont beaucoup d'Alsaciens et Badois. Les catholiques forment donc dans la vieille cité des conciles un tiers de la population, mais ils ne possèdent que deux paroisses, celle de Ste-Claire, sur la rive droite du Rhin, et celle de Saint-Louis, sur la rive gauche.

Cette dernière paroisse a été fondée avec des ressources venant presque exclusivement de France et de l'Alsace voisine.

Le diocèse de Bâle est un des plus anciens, il a été fondé sous le règne de Charlemagne ; l'évêque réside à Soleure depuis le Congrès de Vienne.

ALLEMAGNE.—Le dernier numéro de la *Review* de Saint-Louis, Mo., traite très brièvement la question des opinions religieuses des divers professeurs des universités allemandes. Notre confrère donne des chiffres précis pour chacune des universités, laissant de côté naturellement les facultés de théologie catholiques et protestantes.

De l'article de la *Review* il résulte que dans ce pays où les catholiques forment plus d'un tiers de la population et où l'autorité proclame que les hommes de toutes les religions doivent être tous traités sur le même pied, à peine un dixième (soit 227 sur 2,225), des professeurs d'université appartiennent au culte catholique, et encore un certain nombre d'entre eux ne sont pas, paraît-il, des catholiques exemplaires.

Encore un exemple du *fair play* avec lequel nous traitent nos frères séparés partout où ils sont les maîtres.

Puisque nous parlons de l'Allemagne et de l'éducation on nous permettra de signaler à nos lecteurs un article paru dans la même *Review* (livraison du 21 avril 1898), sous le titre : "The Holy Family of Muenster." Ils verront en parcourant ce travail quelle œuvre éducationnelle pleine de mérites ont faite les membres de cette "sainte famille," les Fuerstenberg, les Overberg, la princesse Gallitzin, etc., et constateront une fois de plus que l'Église catholique est l'amie et la protectrice de tout légitime progrès, de toute tendance vers l'amélioration morale et matérielle des peuples.

Soyons fiers de notre foi et de ses enfants et étudions leur glorieuse histoire.

BELGIQUE.—Dans la chronique sociale de la livraison d'avril de la *Revue Générale*, M. Edg. F. de Ghélin nous donne sur les conférences belges de Saint Vincent de Paul les détails suivants qu'il nous fait plaisir de reproduire afin de démontrer que la charité catholique est la même partout.

Les journaux, dit-il, ont loyé récemment l'activité des conférences de St-Vincent-de-Paul établies à Anvers. 42 conférences (dont 5 nouvelles) comptaient, en 1897, 96 membres honoraires et 827 membres actifs qui ont visité 1646 familles, soutenu 11 patronages et 2 écoles du soir, patronné 4744 enfants. Les aumônes mon-

taient à 105.000 francs, somme énorme si l'on veut bien se rappeler que l'œuvre n'est qu'une des formes multiples de la charité chrétienne.

A ce propos, nous ne pouvons résister à la tentation de signaler les grands services rendus dans l'univers et chez nous par l'œuvre d'Ozanam, où revit, toujours fécond, l'esprit du grand fondateur des Lazaristes et des Filles de la Charité.

En Belgique (président M. F. de Penaranda), nous comptons à la fin 1896, 984 conférences dont les membres, peu contents de visiter les pauvres, prêtaient encore leur concours à des œuvres spéciales et sociales au meilleur sens du mot : 34 patronages, dont 11 à Bruxelles avec 2062 enfants, écoles dominicales, catéchismes, œuvres militaires, pain de St-Antoine, petites conférences du collège, etc. La dépense était de 1.031.944 fr. en 1895, de 1.018.048 en 1896. L'œuvre s'étend toujours. Less catholiques du Hainaut voudraient fonder une conférence dans chaque village.

—Saluons en Belgique la naissance d'une nouvelle revue catholique, la *Revue catholique de Droit*, publiée à Louvain. Succès et longue vie au confrère !

RUSSIE.—Si nous en croyons un article de notre confrère le *Catholic Record* l'aube d'une ère nouvelle se lèverait pour les catholiques de Russie. L'empereur Nicolas II a récemment déclaré de façon très nette que nul de ses sujets ne devra être inquiété à cause de ses opinions religieuses et, ce qui prouve le désir qu'éprouve l'Empereur d'inaugurer une réelle politique de tolérance est le fait de la déposition de Constantin Pobiedonostseff, le président du Saint-Synode. Pobiedonostseff était le champion de la politique de persécution et son pouvoir, en qualité de président du suprême conseil directeur de la religion dite orthodoxe, était tel qu'il lui était même possible en certains cas d'agir à l'encontre des volontés impériales. Aussi Nicolas II a-t-il dû le briser.

Cette nouvelle orientation de la politique intérieure russe devra être le signal d'une rapide marche en avant de la part du catholicisme.

TURQUIE.—Nous avons l'autre jour, dit quelques mots des écoles tenues par les Frères des Ecoles chrétiennes en Turquie et de l'influence de ces écoles au point de vue français, influence hautement reconnue par le comité régional de l'*Alliance française*. Il nous fait plaisir de pouvoir aujourd'hui donner quelques détails précis sur l'ensemble de ces établissements éducationnels. Nous les empruntons aux *Missions catholiques*.

“ Les Frères des Ecoles chrétiennes, dit notre excellent confrère, ont, dans la province du Levant, 8,790 élèves, repartis entre

20 villes ; 3,754 remplissent leurs 21 écoles établies dans la vallée du Nil ; 1868 sont dans celles du patriarcat de Jérusalem et de la délégation apostolique de Syrie ; 773 fréquentent les classes de Smyrne et de Rhodes ; 2,395 vont aux maisons qui se trouvent sur le territoire relevant de la délégation apostolique de Constantinople."

Un point à noter est que les élèves qui fréquentent ces écoles appartiennent à toutes les religions. L'importance du travail fait par les humbles fils du bienheureux de la Salle est incalculable. Dans leurs maisons les petits catholiques apprennent à s'attacher de plus en plus à la foi de leurs pères et les non-catholiques perdent les préjugés sucés avec le lait maternel. Tout dans leur œuvre tend au développement de la vraie civilisation et de la foi chrétienne.

Honneur à ces vaillants !

AUSTRALIE.—La rédaction du projet de constitution de la future confédération australienne a été l'occasion d'une discussion des plus importantes et que nous croyons devoir noter ici au point de vue de l'état religieux de ces colonies auxquelles est promis un si brillant avenir.

Les libres penseurs du pays voulaient que cet acte ne fit aucune mention de l'existence de Dieu. Ils crurent pendant un moment que leurs idées triompheraient, mais durent enfin constater que les diverses colonies qui doivent faire partie de la confédération ne sont pas encore mûres pour l'athéisme national, et l'on introduisit dans le préambule de la constitution les mots suivants : "Comptant sur la protection du Dieu tout-puissant."

C'est un échec considérable pour la libre-pensée et à ce titre nous nous en réjouissons. Espérons d'ailleurs que les progrès du catholicisme dans ces pays seront tels que nous pourrons saluer bientôt non pas seulement comme dans ce cas-ci le triomphe de l'idée religieuse, mais bien celui de l'idée catholique qui fait les peuples grands et prospères en leur enseignant, sous leurs plus hautes formes, les vertus chrétiennes, base véritable des vertus sociales sans lesquelles aucune nation ne peut vivre et prospérer réellement.

25 avril 1898.